



**Avis de requête  
et  
avis d'audience écrite**

**en vue d'obtenir un permis d'agent de commercialisation de gaz  
pour M3 & W Inc.  
EB-2010-0171**

M3 & W Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour le renouvellement de son permis d'agent de commercialisation de gaz. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de commercialiser du gaz naturel en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par le conseiller juridique des projets spéciaux à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Le conseiller, Projets spéciaux, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

**Comment participer à l'audience**

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite de cette requête, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant d'ici le 25 juin 2010.

Si vous désirez participer à une audience écrite, vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard le 2 juillet 2010. Si le requérant entend répondre aux observations

écrites, il doit faire déposer sa réponse auprès de la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard le 9 juillet 2010.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier concerné et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Les renseignements concernant la requête peuvent être consultés au bureau de la Commission à l'adresse ci-dessous ou en communiquant avec le requérant. Les coordonnées du requérant sont également disponibles ci-dessous.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission ([www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca)) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

**ADRESSES**

**Commission :**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de la secrétaire de la  
Commission

Dépôts : <https://www.errr.oeb.gov.on.ca/>

Courriel : [boardsec@oeb.gov.on.ca](mailto:boardsec@oeb.gov.on.ca)  
Tél. : 1 888 632-6273 (Sans frais)  
Télec. : 416 440-7656

**Le requérant**

M3 & W Inc.  
120, chemin Newkirk, N° 25  
Richmond Hill (Ontario) L4C 9S7

À l'attention de : M. Ian MacLellan

Courriel : [ian@energysshop.com](mailto:ian@energysshop.com)  
Tél. : 1 877 331-1141 (Sans frais)  
Télec. : 905 770-8432

**FAIT à Toronto le 11 juin 2010**

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission